

DGA DES TERRITOIRES
ET DU DEVELOPPEMENT

Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

**Service de l'Aménagement de l'Espace
et de la Transition Energétique**

N°2024-00429780

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le titre II du livre I du Code Rural ;

VU la délibération de la Commission Permanente n°21.CP.I.81 du 29 mars 2021 instituant une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les communes de Négrondes, Lempzours, Vaunac et Eyzerac ;

VU la désignation par le Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux, des Présidents titulaire et suppléant de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, par ordonnance du 29 mars 2021;

VU la délibération du Conseil Municipal de Négrondes, en date du 28 janvier 2021, élisant les membres propriétaires de la commission et désignant ses membres pour siéger au sein de la commission ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Lempzours, en date du 12 mars 2021, élisant les membres propriétaires de la commission et désignant ses membres pour siéger au sein de la commission ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Vaunac, en date du 2 juin 2020, élisant les membres propriétaires de la commission et désignant ses membres pour siéger au sein de la commission ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Eyzerac, en date du 29 janvier 2021, élisant les membres propriétaires de la commission et désignant ses membres pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation en date du 3 décembre 2020 par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, des membres exploitants titulaires et suppléants ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 3 décembre 2020 concernant la désignation des personnes qualifiées en matière de faune, de flore, et de protection de la nature et des paysages ;

VU la désignation en date du 19 février 2020 par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne de ses représentants ;

VU la désignation en date du 4 mars 2020 par la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de ses représentants ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 26 juillet 2021 désignant les Conseillers départementaux qui représenteront la collectivité au sein de la commission.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'arrêté du Président du Conseil départemental n°338468 du 27 février 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 : Une Commission Intercommunale d'aménagement foncier est constituée sur les communes d'Eyzerac, Lempzours, Négrondes et Vaunac.

ARTICLE 3 : Sont nommés membres de cette commission :

1) Présidents

M. Alain LESPINASSE, Commissaire enquêteur (titulaire)
M. Paul JÉRÉMIE, Commissaire enquêteur (suppléant)

2.a) Maires et conseillers municipaux de la commune de Négrondes :

Mme Françoise DECARPENTRIE, Maire (titulaire)
Mme Annie SEES, Conseillère municipale (titulaire)
Mme Maryse AMBERT, Conseillère municipale (suppléante)
M. Claude CAMELIAS, Conseiller municipal (suppléant)

2.b) Maires et conseillers municipaux de la commune de Lempzours :

Mme Thérèse CHASSAIN, Maire (titulaire)
M. Guillaume REBEYROL, Conseiller municipal (titulaire)
M. Yannick LE PIERRES, Conseiller Municipal (suppléant)
M. Jean-Paul BLANCHARD, Conseiller Municipal (suppléant)

2.c) Maires et conseillers municipaux de la commune de Vaunac :

M. Jean-Claude JUGE, Maire (titulaire)
M. Pierre ROUSSEAU, Conseiller municipal (titulaire)
M. Didier MERY, Conseiller municipal (suppléant)
M. François LALIZOU, Conseiller municipal (suppléant)

2.d) Maires et conseillers municipaux de la commune de Eyzerac :

M. Claude BOST, Maire (titulaire)
Mme Annick BAPPEL, Conseillère municipale (titulaire)
M. Éric LACOSTE, Conseiller municipal (suppléant)
Mme Françoise LATOUR, Conseillère municipale (suppléante)

3.a) Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal de Négrondes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléant :</u>
M. Pierre POUGEAU	Mme Marie-Claude MEYNARD
Mme Gisèle LHOTE	M. Francis PASSERIEUX

3.b) Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal de Lempzours :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléant :</u>
M. Jérôme DONNETTE	M. HELLIER DUVERNEUIL
M. Jules COTTET-DUMOULIN	Mme Chantal TRONCHE

3.c) Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal de Vaunac :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléant :</u>
M. Pascal PEYRONNET	M. Joël-Yves COUZINOU
M. Jean-Pierre GAILLARD	M. Fabrice BASTIDE

3.d) Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal de Eyzerac :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléant :</u>
M. Alain CAILLAUD	M. René JULLY
Mme Nicole PICHAUD	M. Dominique MEYNARD

4.a) Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal de Négrondes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléant :</u>
M. David FLEURAT-LESSARD	Mme Monique DEVEAUX
M. Jean-Pierre PAPON	M. Guy MEYNARD
M. Jacques RENAUDIE	

4.b) Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal de Lempzours :

<u>Titulaires :</u> M. Michel LAGRANGE M. Gilbert DESCHAMPS M. Xavier DE MAILLARD	<u>Suppléant :</u> M. Bruno AUZARD M. Didier CHABROL
--	--

4.c) Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal de Vaunac :

<u>Titulaires :</u> M. Nicolas DUBREUIL M. David JOYAUX M. Jean-François FAYOL	<u>Suppléant :</u> M. Dominique BERNOUILLET M. Guy DUMAS
---	--

4.d) Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal de Eyzeraç :

<u>Titulaires :</u> M. Yves PUIVIF M. Jean-Claude TARRADE M. Jean-Marc PENARD	<u>Suppléant :</u> M. Frédéric GIBEAU M. Francis CHEVAL
--	---

5.a) Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du CNPF pour la commune de Négrondes :

<u>Titulaires :</u> M. Jean-Raymond MAURY M. Marcel-Henri BASPEYRAS-GOINAUD	<u>Suppléant :</u> M. Jean-Pierre MARIDAT M. Christian FONTAINE
---	---

5.b) Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du CNPF pour la commune de Vaunac :

<u>Titulaires :</u> M. Jean-Marie FAURE Monsieur Daniel MAGNE	<u>Suppléant :</u> M. Philippe LECHEVALIER M. Guillaume LECHEVALIER
---	---

5.c) Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du CNPF pour la commune d'Eyzeraç :

<u>Titulaires :</u> M. Philippe MAURY M. Jean-Jacques MASSERON	<u>Suppléant :</u> M. Bernard GARREAU M. Frédéric DUMOULY
--	---

5.d) Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du CNPF pour la commune de Lempzours :

<u>Titulaires :</u> M. Guy FEYMENDY M. Gabriel FAURE	<u>Suppléant :</u> Madame Edith JOUSSELY M. Guy LAGRANGE
--	--

6) Membres exploitants en activité désignés par la Chambre d'Agriculture :

<u>Titulaires :</u> M. Serge MOREAU M. Jean-Marc POUGEAU Mme Christine BORELLA M. Benjamin LAGRANGE M. Pierre BOST M. Simon TARRADE	<u>Suppléant :</u> M. Jean-Claude GOURVAT M. Romain RAYNAUD M. Nicolas DUSSUTOUR M. Daniel BOURGEAS M. Arnaud BORELLA M. Guillaume FONCY
---	--

7) Représentants du Président du Conseil Départemental de la Dordogne

Mme Isabelle HYVOZ, Conseillère Départementale, en qualité de titulaire.
M. Stéphane FAYOL, Conseiller Départemental, en qualité de suppléant.

8) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Titulaires :

M. Jean-Bernard DESCHAMPS
M. Michel AMBLARD
M. Dominique BORDERIE
M. Aurélien FEVRIER

Suppléants :

M. François FILLON
M. Jean-Paul DUBOS
M. Jean-Michel RAVAILHE
M. Vincent COQUILLAS

9) Membres fonctionnaires

Titulaires :

Mme Amandine SAUVINET
M. Vincent BESSE

Suppléants :

M. Cédric DESGRAUPES
M. Joëlle REYTIER

10) Délégué du Directeur des Services Fiscaux

M. Éric TRIKI

11) Représentants de l'INAO

Mme Marie-Armelle FOUERE

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la Commission sera assuré par un agent du Conseil départemental.

ARTICLE 5 : La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier aura son siège à la mairie de Vaunac.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services Départementaux, le Payeur Départemental, Mesdames et Messieurs les Maires des communes précitées et Monsieur le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes de Vaunac, Eyzercac, Négrondes et Lempzours pendant quinze jours au moins.

Le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24019), FR
Le : 27/05/2024 à 14:43:00
Département de la Dordogne
Président du Conseil Départemental
Germinal PEIRO